

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 14 – Mercredi 10 avril 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Initiative populaire cantonale

La Chancellerie d'Etat rend notoire qu'une initiative populaire cantonale a été présentée en vue de la récolte de signatures sous la forme suivante:

Initiative populaire cantonale rédigée de toutes pièces «zéro pertes!»

Garantir les ressources nécessaires au financement des prestations des services publics jurassiens!

La Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 est modifiée comme suit:

Art. 122 Fiscalité

¹ Les contribuables participent solidairement et équitablement aux charges de l'Etat et des communes. Doivent en particulier être respectés, les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité économique; les barèmes d'imposition sont établis selon le principe des taux progressifs pour les impôts des personnes physiques.

² Le régime fiscal applicable aux entreprises est conçu de manière à préserver leur compétitivité; la loi tient compte, dans ce cadre, des efforts faits notamment pour maintenir et développer le plein emploi, ainsi que pour l'innovation et la diversification des activités économiques.

³ L'Etat agit en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale.

⁴ L'Etat lutte contre la fraude, la soustraction et l'escroquerie fiscales.

⁵ Lorsque le canton met en œuvre les règles arrêtées par la Confédération en matière fiscale, il s'efforce de:

- préserver les prestations fournies à la population et maintenir le financement des services publics, au moins au niveau existant;
- maintenir les recettes fiscales du canton et des communes au moins au niveau existant;
Au besoin, il accentue la progressivité des taux d'imposition.

L'initiative devra être déposée à la Chancellerie d'Etat, à l'intention du Gouvernement, avant le 11 avril 2020 (article 89, alinéa 1, de la loi sur les droits politiques, RSJU 161.1).

Delémont, le 10 avril 2019

La Chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 26 mars 2019

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura pour la fin de la période 2016-2020:

- M^{me} Françoise Chaignat, en remplacement de M. Etienne Gigon, démissionnaire.

La présidence de la commission est assurée par M^{me} Sabine Lachat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M^{me} Anaïs Girardin, députée suppléante, Saint-Ursanne,

- M. Jean-Pierre Faivre, Courtedoux, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 17 avril 2019.

Delémont, le 2 avril 2019

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département de l'économie et de la santé

Avis aux restaurateurs et organisateurs de soirées dansantes et de divertissement – nuit libre à l'occasion du 40^e anniversaire du Canton du Jura

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'Economie et de la Santé de la République et Canton du Jura décide:

1. Les restaurateurs ainsi que les organisateurs de soirées dansantes et de divertissement, au bénéfice des autorisations nécessaires et sous réserve

de conditions particulières (permis de construire, inscription au registre foncier, etc.), pourront prolonger l'heure de fermeture durant la nuit du 22 au 23 juin 2019 jusqu'à 6 h.

2. Il ne sera perçu aucune taxe pour le dépassement de l'heure légale.

Delémont, le 10 avril 2019

Jacques Gerber
Ministre

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 249

Commune: La Baroche

Localité: Asuel

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Débardage de bois en bordure de route cantonale**

Tronçon: **La Malcôte – Les Malettes**

Durée: **Du 15 avril au 18 avril 2019
et du 23 avril au 25 avril 2019
entre 7 h 30 et 16 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 6 février 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bassecourt

Réglementation du trafic

Vu la décision du Conseil communal du 1^{er} avril 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 47 et 50, alinéa 4 de l'Ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Marquage début et fin de «zone bleue» par une double ligne transversale de couleur bleue et blanche aux endroits suivants:

- Secteur ouest de la rue Dos-chez-Mérat, secteur sud de la rue de l'Eglise et secteur est de la rue des Neufs-Champs.
- Marquage en bleu des places de stationnement concernées par la nouvelle mesure.

En vertu des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Boécourt

Assemblée communale ordinaire, lundi 6 mai 2019, à 20 h, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Accepter le procès-verbal de la dernière assemblée;
3. Comptes 2018;
 - a) Prendre connaissance et accepter les dépassements de crédits budgétaires;
 - b) Prendre connaissance et accepter les comptes 2018;
4. Approuver la réduction de 100% à 80% du Poste de Secrétaire-Caissière et accepter un poste de Caissier(e) à 50% à l'Administration;
5. Consolider le crédit «Réfection de la route Boécourt-Séprais»;
6. Consolider le crédit «Réfection des routes du Chênois»;
7. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de CHF 8942000.-, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation;
8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Suárez Arias Jesús;
9. Cession de la parcelle N° 621 du ban de Boécourt, propriété de la Commune municipale (échange de terrain pour le futur réservoir de Séprais);
10. Information sur le plan spécial «Le Clos»;
11. Divers

Le Conseil communal

Les Breuleux

Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale des Breuleux le

12 février 2019, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 21 mars 2019.

Réuni en séance du 1^{er} avril 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2019.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Les Breuleux, le 3 avril 2019

Le Conseil communal

Delémont

Changements de circulation temporaires liés à un chantier

Rues communales Delémont:

route de Bâle ouest, rue du Temple et rue des Bains

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la Commune de Delémont informe:

- que la route de Bâle ouest entre le giratoire de la Place de la Foire et le carrefour de la rue des Bains sera mise en circulation à sens unique d'Ouest en Est
- que la rue du Temple Ouest entre le carrefour rue des Bains et le carrefour Place de la Foire sera mise en circulation à sens unique d'Est en Ouest.
- que la rue des Bains entre le carrefour de la rue de Bâle et le carrefour rue du Temple sera mise en circulation à sens unique dans le sens montant
- qu'un changement de priorité sera mis en place dans le carrefour rue du Temple et rue des Bains
- qu'une signalisation interdisant le transit pour les voitures et motos sera mise en place sur le secteur Est de la rue du Temple

Motif: réfection de la route de Bâle et coordination avec la construction du projet «Le Ticle – Théâtre du Jura»

Tronçons

Route de Bâle: entre le giratoire de la place de la Foire et le carrefour de la rue des Bains

Mise en sens unique. La circulation sera totalement interdite dans le sens Est-Ouest, pose de signaux:

- OSR 4.08 «Sens unique» en face du bâtiment N° 4
- OSR 2.02 «Accès interdit», OSR 2.37 «Obliquer à droite» à l'angle au sud/est du bâtiment N° 25
- OSR 1.26 «Circulation en sens inverse», OSR 2.43 «Interdiction d'obliquer à gauche» avec plaque complémentaire «Excepté cycles» le tout en face du bâtiment N° 25

Rue du Temple: entre le carrefour rue des Bains et le carrefour place de la Foire

- Mise en sens unique. La circulation sera totalement interdite dans le sens Ouest-Est, pose de signaux:
- OSR 4.08 «Sens unique» à l'Est du bâtiment N° 19
- OSR 2.02 «Accès interdit» en face du bâtiment N° 6A

Rue des Bains: entre le carrefour de la route de Bâle et le carrefour rue du Temple

- Mise en sens unique. La circulation sera totalement interdite dans le sens descendant, pose de signaux:
- OSR 4.08 «Sens unique» en face du bâtiment N° 29
- OSR 2.02 «Accès interdit» en face du bâtiment N° 16

Rue du Temple - rue des Bains

Changement de priorité dans le carrefour de la rue du Temple et de la rue des Bains, pose de signaux:

- OSR 3.02 «Cédez le passage» en face du bâtiment N° 16
- Suppression temporaire de 2 places de parc en face du bâtiment N° 16

Rue du Temple Est: entre le carrefour rue des Bains et le carrefour de la route de Bâle

- OSR 2.13 «Circulation interdite aux voitures et aux motocycles» avec plaque complémentaire «Excepté riverains» en face des bâtiments N° 16 et N° 103

Période: du début à la fin des travaux.**Particularités:**

- une gestion par feux télécommandés durant certaines périodes sera nécessaire;
- des adaptations des circulations peuvent être mises en place en fonction de l'avancement et des étapes du chantier, les automobilistes, les cyclistes et les piétons devront se conformer à la signalisation mise en place;
- l'accès aux immeubles et parkings le long de ces rues est en principe garanti; des interruptions ponctuelles sont possibles pour les besoins du chantier;
- une signalisation de déviation y compris pour les cycles est prévue via la rue des Bains et la rue du Temple Est, Place de la Foire afin de diriger les véhicules venant de l'Est en direction de la Vieille Ville;
- le marquage d'un trottoir est prévue au nord de la rue des Bains;
- le déplacement des piétons à la route de Bâle Ouest, avenue de la Gare Nord sera en principe garanti par l'un des deux trottoirs. Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place;
- le stationnement sera interdit des deux côtés de la route de Bâle Ouest, la rue des Bains et l'avenue de la gare Nord;

Renseignements: Police locale, téléphone 032 422 44 22; Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, téléphone 032 421 92 92.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à ces restrictions à la circulation ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Le plan de marquage et de signalisation N° de projet 74 0020 N° de plan 60, peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Conseil communal de Delémont

Delémont**Plan spécial d'équipement de détail «Gros-Seuc – Haut-Fourneau» – Dépôt public**

Conformément à l'art. 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement pendant 30 jours, soit du jeudi 11 avril au mardi 14 mai 2019 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- **Plan spécial d'équipement de détail «Gros-Seuc – Haut-Fourneau»**

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat des Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, à Delémont. Peut également être consulté à titre d'information, le dossier technique. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Delémont jusqu'au mardi 14 mai 2019 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial d'équipement de détail «Gros-Seuc – Haut-Fourneau» ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Develier**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le **dimanche 19 mai 2019** afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous, selon le message de l'Assemblée des délégués du Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont, l'ouverture d'un crédit de Fr. 8942000.–, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation?

Les opérations de vote auront lieu au bureau de vote, bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, aux heures suivantes: **dimanche 19 mai 2019, de 10h à 12h.**

Conseil communal

Glovelier**Réglementation du trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 1^{er} avril 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 47 et 50, alinéa 4 de l'Ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Pose du signal OSR 2.50 (Interdiction de parquer) avec plaque complémentaire «des deux côtés» aux endroits suivants:

- Aux extrémités de la rue de la Fenaison, concernée par la nouvelle mesure.

En vertu des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 8 avril 2019

Le Conseil Communal

Haute-Sorne**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes les samedi 18 mai et dimanche 19 mai 2019, afin de se prononcer sur les questions suivantes:

Objet 1:

- Acceptez-vous, selon message de l'Assemblée des délégués du Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et du préavis du Conseil général, l'ouverture d'un crédit de Fr. 8942000.–, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation?

Objet 2:

- Acceptez-vous, selon message du Conseil communal et du Conseil général, le crédit de Fr. 1 375 000.–, destiné à financer l'exécution des travaux d'équipements techniques du Plan spécial de la Combe à Courfaivre et donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement de l'objet?

Ouverture des bureaux de vote:

Samedi 18 mai 2019, de 18 h à 20 h
et dimanche 19 mai 2019, de 10 h à 12 h

- Administration communale, Rue de la Fenatte 14 (1^{er} étage) à Bassecourt

Dimanche 19 mai 2019 de 10 h à 12 h:

- Ecole enfantine de Courfaivre
- Hall de l'école primaire de Glovelier
- Hall de l'école primaire de Soultce
- Ancienne cure d'Undervelier

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'administration communale, Fenatte 14 (1^{er} étage), le dimanche 19 mai 2019 dès 12h.

Bassecourt, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Montavon

Assemblée bourgeoise ordinaire,
jeudi 25 avril 2019, à 20 h, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes bourgeois et forestiers 2018.
4. Divers et imprévus.

Le Conseil bourgeois

Porrentruy

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 11 mars 2019, les plans suivants:

- **Plan directeur localisé «Cœur de Ville»**

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 1^{er} avril 2019

Porrentruy

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 11 mars 2019, les plans suivants:

- **Plan directeur localisé «Quartier de la gare»**

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 1^{er} avril 2019

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Boécourt-Séprais-Montavon

Assemblée de la Commune ecclésiastique,
mardi 21 mai 2019, à 20 h, à la salle paroissiale
de Boécourt

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nommer deux scrutateurs
3. Dépassements de crédits
4. Comptes 2018
5. Informations pastorale
6. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Les Breuleux

Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine des Breuleux,
mardi 7 mai 2019, à 20 h, à la salle de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Comptes 2018
5. Divers

Le Conseil de paroisse des Breuleux

Courtedoux

Assemblée de la Commune ecclésiastique,
mercredi 8 mai 2019, à 20 h, à la Maison Saint-Martin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers

Courtedoux, le 4 avril 2019

Le Conseil de la Commune ecclésiastique
de Courtedoux

Avis de construction

Alle

Requérantes: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale comprenant un garage privé 2 places en annexe contiguë avec abri couvert en prolongement, terrasse couverte partiellement sur garage, abri couvert-balcon Sud, poêle à bois avec conduit de fumée en toiture pan Ouest. PAC extérieure. Pose de gabions de soutènement pour talus aménagés, sur la parcelle N° 2096 (surface 890 m²), sise Sur Roté. Zone d'affectation: habitation HAg, plan spécial «Sur Roté».

Dimensions principales: longueur 14 m 40, largeur 12 m 10, hauteur 6 m 13, hauteur totale 8 m 36. Dimensions garage privé, abri couvert: longueur 13 m 30, largeur 9 m 64, hauteur 4 m 06, hauteur totale 4 m 06. Dimensions terrasse couverte sur garage: longueur 6 m 74, largeur 4 m 40, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, béton, isolation périphérique. Façades: crépi minéral de finition, teinte: A DEFINIR. Toiture: tuile béton, teinte anthracite, pente 18°. Toit plat sur garage et balcon: béton, dalle de jardin. Toit plat terrasse couverte: béton.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 6 avril 2019

Le Conseil communal

Les Breuleux

Requérant: Jean Boillat, Chemin de la Lissière 8, 1018 Lausanne. Auteure du projet: Atelier d'architecture Jaunin SA, par Alain Van Zaen, Rue St-Roch 36, 1004 Lausanne.

Projet: déconstruction partielle au Nord et Est du bâtiment existant N° 3, transformation, rehaussement toiture et construction de la nouvelle entrée avec réduit en annexe contigüe, pose d'une isolation périphérique sur façades Nord, Est et Ouest, façade Sud inchangée. Pose d'un Vélux et d'une verrière en toiture. Raccordement au chauffage à distance existant. Aménagement de 2 places de stationnement plein air, création d'une haie et d'un biotope naturel, sur la parcelle N° 2241 (surface 1299 m²), sise Rue des Marais 3. Zone d'affectation: centre CAB.

Dimensions principales: longueur 13 m 95, largeur 10 m 04, hauteur 5 m, hauteur totale 7 m 72. Dimensions annexe entrée, réduit: longueur 5 m 75, largeur 1 m 80, hauteur 2 m 20, hauteur totale: 3 m 30.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie en moellons existants, isolation périphérique, crépissage. Façades: crépissage de finition, teinte blanche. Toiture: tuiles de terre cuite, teinte rouge, pente 26°/ 28. Annexe: 28°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Cornol

Requérant: Nigro Architecture, Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont. Auteur du projet: Nigro Architecture, Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, velux et PAC ext. + démolition partielle du bâtiment N° 11 (grange et dépôt) et agrandissement de la partie habitable pour l'aménagement d'une cuisine et d'un

coin repas, sur la parcelle N° 1416 (surface 2583 m²), sise Chemin du Fâtre. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales nouvelle maison: longueur 20 m 50, largeur 11 m 50, hauteur 7 m 40, hauteur totale 8 m 85. Dimensions bâtiment N° 11 (habitat): existantes. Dimensions agrandissement: longueur 6 m, largeur 9 m, hauteur 3 m 70, hauteur totale 3 m 70.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: maison: crépi, teinte sable, et boiserie, teinte naturelle/Agrandissement: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: maison: tuiles TC, teinte anthracite/Agrandissement: toiture plate, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 mai 2019 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Courrendlin / Choindez

Requérante: Sandrine Christen, Le Raimeux 55, 2762 Roches. Auteure du projet: Sandrine Christen, Le Raimeux 55, 2762 Roches.

Projet: construction d'un dépôt fermé pour machines agricoles et remorques (bâtiment 1) et d'un couvert pour stock copeaux bois de chauffage (bâtiment 2), sur la parcelle N° 1579 (surface 4607 m²), sise Choindez. Zone d'affectation: activités ABb.

Dimensions principales bâtiment 1: longueur 20 m, largeur 11 m 50, hauteur 5 m, hauteur totale 6 m 38. Dimensions principales bâtiment 2: longueur 11 m 50, largeur 16 m, hauteur 5 m 65, hauteur totale 7 m 12.

Genre de construction: matériaux: bâtiment 1: béton/ bâtiment 2: structure métallique. Façades: bâtiment 1: tôle, RAL 9006 (aluminium blanc). Toiture: tôle, RAL 9006 (bâtiment 1) et RAL 8012 (bâtiment 2).

Dérogations requises: art. 21 LFOR – distance à la forêt, art. 58 OCAT – distance entre bâtiments.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérantes: Swisscom Broadcast AG et Swissphone Wireless AG, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne. Auteure du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenausstrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: modification du système d'antennes DAB+ sur une installation existante pour Swisscom Broadcast

AG, et déplacement de l'antenne Swissphone AG, sur la parcelle N° 1132 (surface 393 m²), sise Devant la Metz. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: mât: acier, teinte grise.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mai 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 2 avril 2019

Le Conseil communal

Delémont

Requérante: ABE Carrosserie, Rue St-Sébastien 18, 2800 Delémont. Auteure du projet: ABE Carrosserie, Rue St-Sébastien 18, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation de deux dépôts pour l'installation d'un four de peinture et de séchage ainsi que pour l'aménagement d'un atelier, sur les parcelles N°s 2628 et DS2620 (surface 3004 m²), sises Rue Saint-Sébastien 18. Zone d'affectation: ABb: zone d'activités B secteur b.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs, façades et couverture: existants.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 avril 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérante: PPE Gros-Seuc II, p.a. Agerim Sàrl, Rue du Stand 41/CP 33, 2800 Delémont. Auteure du projet: Arches 2000 SA, Rte de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: réfection et assainissement de la toiture principale et des terrasses des attiques. Isolation de la superstructure, sur la parcelle N° 481 (surface 8078 m²), sise Rue du Haut-Fourneau 29. Zone d'affectation: HCe: zone d'habitation C secteur e.

Dimensions principales: longueur: existant, largeur: existant, hauteur: selon plans, hauteur totale: selon plans.

Genre de construction: murs extérieurs et façades: existants. Couverture: étanchéité/gravier/dalles.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 avril 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Kazi Asad-Uz-Zaman et Sadiya Sultana, Rue du Vieux-Château 25, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bulani Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement du bâtiment existant pour la création d'un nouvel appartement et aménagement d'une terrasse sur une partie de la toiture du bâtiment N° 25 existant. Aménagement d'un accès extérieur avec escalier, sur la parcelle N° 2196 (surface 598 m²), sise Rue du Vieux-Château 25. Zone d'affectation: HAB: Zone d'habitation A secteur b.

Dimensions principales: longueur 9 m 25, largeur 7 m 10, hauteur 5 m 90, hauteur totale 5 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite et isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: étanchéité.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 avril 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Simonin Olivier et Jinnia, Rue des Bordgeais 37, 2800 Delémont. Auteure du projet: Arches 2000 SA, Rte de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: transformation, assainissement et agrandissement du bâtiment N° 66 existant. Construction d'un couvert pour une voiture et pose d'une pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 903 (surface 1076 m²), sise Route de Bâle 66. Zone d'affectation: MAa: zone mixte A secteur a.

Dimensions principales: longueur 15 m 20, largeur 7 m 80, hauteur 6 m 37, hauteur totale existante. Dimensions couvert: longueur 5 m 50, largeur 3 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: murs existants + isolation périphérique/ossature bois isolée

avec bardage bois. Façades: crépis et bardage bois, couleur: blanc cassé/rouge/bois naturel. Couverture: tuiles terre cuite.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Déroptions requises: art. 164 RCC - MA 2. Degré d'utilisation du sol, art. 61 RCC - Alignements et distances.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 avril 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Develier

Requérant: Gilles Meister, Courroux, représenté par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteure du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: déconstruction de la maison N° 4 et de la grange N° 2 et construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, garage/réduits/couvert en annexe contiguë, et PAC ext., sur la parcelle N° 3060 (surface 990 m²), sise Rue du Canal. Zone d'affectation: habitation H2.

Dimensions principales: longueur 16 m 90, largeur 9 m 13, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 40. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m 72, largeur 3 m 36, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions garage/réduit/couvert: longueur 9 m 21, largeur 5 m 60, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: matériaux: brique ciment, isolation, brique TC. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: dalle BA, isolation, étanchéité, gravier, teinte grise.

Déroption requise: art. 45 RCC - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 5 avril 2019

Le Conseil communal

Develier

Requérants: Nadège Koller et Fabien Chappuis, Grand-Rue 27, 2745 Grandval. Auteure du projet: Comamala Ismail Architectes Sàrl, Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation de l'habitation existante N° 18, adaptation de l'aménagement existant devant la façade Est pour un nouvel accès (entrée

habitation). Pose de panneaux solaires thermiques en toiture pan Ouest, surface 6 m², nouvelle chaudière à pellets, conduit de fumée Ouest existant. Bâtiment N° 16 contigu, sans changement. Sur la parcelle N° 3096 (surface 5153 m²), sise La Fin. Zone d'affectation: centre C.

Dimensions principales N° 18: existantes. Dimensions bâtiment N° 16: existantes.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante en moellons, crépissage. Façades: crépissage existant, teinte blanche. Toiture: tuile terre cuite, teinte existante (rouge), pente inchangée. Panneaux solaires thermiques type 3S Solar Plus, teinte noire, antireflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Rocourt

Requérant: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne. Auteure du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Sunrise Communications SA, et pose de nouvelles antennes de radiodiffusion (DAB+ SSR) pour le compte de Swisscom Broadcast SA, sur la parcelle N° 1390 (R.P. 99.1) (surface 340 m²), sise Sur le Patais. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: mât et bâtiment: existants inchangés.

Déroption requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2019 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Lachat Emmanuel et Meury Lachat Nadia, Rue du Clos Girard 100, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: addesign/architecture et intérieurs, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: suppression de la véranda remplacée par un agrandissement de la maison familiale, sur la parcelle N° 2976 (surface 889 m²), sise Rue du Clos Girard 100. Zone d'affectation: zone d'habitation HA.

Dimensions principales: longueur 7 m 47, largeur 4 m 46, hauteur 3 m 14, hauteur totale 6 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: extension en ossature bois. Façades: bardage en mélèze Sud et Est + placage en zinc Ouest, couleur: gris-brun (lasure de pré-grisaillement + gris). Couverture: placage en zinc, couleur: gris.

Chauffage: existant.

Dérogation requise: dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 13 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Rey Gilles et Marion, Route des Gouttes-d'Or 20C, 2000 Neuchâtel. Auteure du projet: La Courtine SA, Route de Bellemeent 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec un garage et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 1816 (surface 656 m²), sise Rue du Sorbet. Zone d'affectation: zone d'habitation HAe. Plan spécial: plan Spécial « Le Sorbet ».

Dimensions principales: longueur 15 m 45, largeur 9 m 66, hauteur 6 m 84, hauteur totale 8 m 09.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi et béton, couleur: gris-brun. Couverture: tuiles Jura, couleur: grise.

Chauffage: PAC air/eau.

Dérogation requise: art. 13 des prescriptions du Plan Spécial « Le Sorbet » - terrain.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 13 mai 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 5 avril 2019

Le Conseil communal

Rossemaison

Requérants: Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteure du projet: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Projet: réfection des murs de soutènement devant le réservoir d'eau du Montchaibeux + remblai, sur la parcelle N° 667 (surface 7743 m²), sise Les Courtes-Raies. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 53 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 25, hauteur totale 2 m 25.

Genre de construction: matériaux: murs en gabions.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 5 avril 2019

Le Conseil communal

Saint-Brais

Requérant: Raphaël Chenal, Pré-Sergent 1, 2364 Saint-Brais. Auteure du projet: DeLaval SA, bureau de planification, Z.I. du Vivier 22, 1690 Villaz-Saint-Pierre.

Projet: construction d'un rural pour vaches laitières, avec logettes, salle de traite, box velage, fourragère, pont de paille et SRPA. L'article 97 L'Agr. est applicable à ce projet, sur la parcelle N° 657 (surface 345 175 m²), sise Pré-Sergent. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 48 m, largeur 23 m 35, hauteur 6 m 20, hauteur totale 8 m 40.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Toiture: tôle (panneaux sandwich), teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 10 avril 2019

Le Conseil communal

Saulcy

Requérants: Laurène Müller & Quentin Wermeille, Route de la Transjurane 13, 2855 Glovelier. Auteur du projet: L'atelier 39, Rue du 1^{er}-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: démolition de l'ancien stand de tir (bâtiment N° 1) et construction d'une maison familiale avec panneaux solaires en toiture, garage double, poêle, PAC int. et terrasse couverte, sur la parcelle N° 1391 (surface 1594 m²), sise Sur les Cras/Haut des Côtes. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 65, largeur 12 m 30, hauteur 9 m 20, hauteur totale 10 m 20. Dimensions sous-sol partiel: longueur 12 m 15, largeur 12 m 45, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes blanche et gris foncé. Toiture: maison: tuiles TC Joran coulissante, teinte gris-noir/Garage: fini gravier.

Dérogations requises: art. HA2 RCC – indice d'utilisation du sol, art. HA15 RCC - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 8 avril 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission et en prévision du départ en retraite des titulaires, le Service de l'informatique met au concours le poste de

Responsable de plateforme

Mission: intégré au groupe administration des systèmes, vous êtes responsable de la plateforme SharePoint. Vous travaillez en collaboration étroite avec les services métiers de l'administration et les acteurs des projets digitaux. Par la compréhension des enjeux de chacun, vous définissez et proposez des solutions concrètes. Mais aussi assistez et dirigez les exploitants des plateformes dans l'exploitation, l'amélioration continue et dans l'évolution de celles-ci.

Profil: Master universitaire en informatique ou diplôme d'une haute école ou Bachelor en informatique combiné à plusieurs années d'expériences ou formation et expérience jugées équivalentes dans un environnement de très haute disponibilité similaire (250 serveurs, 1800 utilisateurs). Expérience souhaitée dans un poste similaire avec des compétences sur la plateforme Microsoft SharePoint. Une bonne compréhension des modèles du cloud computing (IaaS, PaaS et SaaS), des connaissances de pratiques DevOps ou des bases de données (Microsoft SQL Server ou Oracle) sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} juin ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de plateforme », jusqu'au 3 mai 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire du Clos du Doubs, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaire dans les degrés 7-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Clos du Doubs, M^{me} Véronique Vuillaume par courrier électronique à l'adresse: ep.closdudoubs@ju.educanet2.ch

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction de l'EP Clos du Doubs, Chemin des Saules 9, 2882 Saint-Ursanne, **jusqu'au 30 avril 2019**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Develier, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaire en 4P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement :

Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Lieu de travail : Develier.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Develier, M. Gilles Meister au 032 422 30 30.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction de l'EP Develier, M. Gilles Meister, Rue du Carmel 1, 2802 Develier, **jusqu'au 30 avril 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Develier, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission : assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaire dans les degrés 1-2P
- 1 poste comprenant 13 leçons hebdomadaire en 7P. Il serait souhaité que le titulaire de ce poste assume un remplacement pour congé maternité dès le mois d'août dans la même classe pour un pensum total de 28 leçons.

Profil : Bachelor HEP .

Fonction de référence et classe de traitement :

Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Lieu de travail : Develier.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Develier, M. Gilles Meister au 032 422 30 30.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction de l'EP Develier, M. Gilles Meister, Rue du Carmel 1, 2802 Develier, **jusqu'au 30 avril 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Courtine, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission : assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et

social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité : 1 poste comprenant entre 14 et 17 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil : Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement :

Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Lieu de travail : Les Genevez et Lajoux.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Courtine, M^{me} Valérie Bessire au 032 484 92 29.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Présidente de la Commission d'école, M^{me} Catherine Hulmann-Froidevaux, Bas de Fernet 95, 2718 Lajoux, **jusqu'au 30 avril 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire des Bois, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission : assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité : la répartition des leçons se fera en tenant compte des contraintes liées aux horaires et de la disponibilité des candidat-e-s :
– 35 à 38 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil : Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement :

Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Lieu de travail : Les Bois.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Bois, M^{me} Christine Boillat au 032 961 75 33.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Présidente de la Commission d'école, M^{me} Gaëlle Scheidegger, Les Saucés 1, 2336 Les Bois, **jusqu'au 30 avril 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Baroche, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 20 et 22 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du Président de la commission d'école de la Baroche, M. Tarcis Roth au 032 462 24 36 ou au 076 369 83 59.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au Président de la Commission d'école, M. Tarcis Roth, Côte Chapotat 41, 2953 Pleujouse, jusqu'au 30 avril 2019.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire d'Alle, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée de deux ans / le-la titulaire est candidat-e d'office)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 4 et 6 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-5P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Alle.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire d'Alle, M^{me} Catherine Willemin Beauclair au 032 471 10 45.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un

extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Présidente de la Commission d'école, M^{me} Karine Génesta, Le Lomont 8, 2942 Alle, jusqu'au 30 avril 2019.

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE


La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours dans le cadre du programme des didactiques secondaires coordonné au sein des institutions romandes de formation des enseignant-e-s un poste de chargé-e d'enseignement dans le domaine suivant :

Didactique de l'économie (50%)

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous ? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation : 30 avril 2019.

Marchés publics
Adjudication
1. Pouvoir adjudicateur
1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Commune mixte d'Alle

Service organisateur / Entité organisatrice:

Sironi SA Architectes SIA

Atelier SIA/FSA/CSEA/ISO 9001,

Auguste-Cuenin, 8, 2900 Porrentruy, Suisse,

Téléphone: +41 32 465 11 90,

E-mail: architecture@sironi.ch,

URL www.sironi.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché
2.1 Titre du projet du marché

Remplacement des fenêtres

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV:

45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

Code des frais de construction (CFC):

2211 - Fenêtres en bois-métal,

2212 - Fenêtres en matière synthétique

3. Décision d'adjudication**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

Nom: Olibois S.A., Route de Miécourt 2A,
2942 Alle, Suisse

Prix: sans indication

Remarque: Consortium Olibois SA -
Bendit Menuiserie Sàrl - Thiévent et Gerber SA

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Selon évaluation des offres

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 30.01.2019

Organe de publication: Journal officiel de la
République et Canton du Jura
Numéro de la publication 1053861

4.2 Date de l'adjudication

Date: 21.03.2019

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur / Entité adjudicatrice:**

Commune mixte d'Alle

Service organisateur/Entité organisatrice:

Sironi SA Architectes SIA
Atelier SIA/FSA/CSEA/ISO 9001,
Auguste-Cuenin, 8, 2900 Porrentruy, Suisse,
Téléphone: +41 32 465 11 90,
E-mail: architecture@sironi.ch,
URL www.sironi.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Remplacement de la couverture et ferblanterie

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:**

45214210 - Travaux de construction d'écoles
primaires

Code des frais de construction (CFC):

222 - Ferblanterie,
2240 - Couverture de combles,
2242 - Vitrages de toits en pente

3. Décision d'adjudication**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

Nom: Olibois S.A., Route de Miécourt 2A,
2942 Alle, Suisse

Prix: sans indication

Remarque: Consortium Olibois SA -
Terrier & Strahm Sàrl

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Selon évaluation des offres

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 30.01.2019

Organe de publication: Journal officiel de la
République et Canton du Jura
Numéro de la publication 1050095

4.2 Date de l'adjudication

Date: 21.03.2019

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3

Divers

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler

Hinweis zur öffentlichen Auflage

Gemäss Artikel 102 Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 (LAS RSJU 913.1), die Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler in Absprache mit dem Kantonalen Landwirtschaftsamt legt öffentlich auf:

A Dossier des generellen Projektes beinhaltend:

1. Generelles Projekt – Plan 1: 2'500
(unter Vorbehalt der formellen Genehmigung des Bundes)
2. Technischer Bericht
3. Kostenvoranschlag
4. Naturstudie:
Bericht
Ausgangszustand– Plan 1:5'000
Auswirkungen und
Kompensationsmaßnahmen– Plan 1:5'000

B Dossier des Neuzuteilungsentwurfs beinhaltend:

1. Neuer Zustand – Plan 1:5'000
2. Register der Ansprüche und Zuschreibungen
3. Dienstbarkeiten «neuer Zustand» – Plan 1:5'000
4. Register der Dienstbarkeiten
5. Anpassung der Bonitierungen
6. Lebensräume auf Grund
des Neuzuteilungsentwurfs – Plan 1:5'000
7. Projekt des angepassten Zonenplanes innerhalb
des Perimeters der Güterzusammenlegung

C Pachtplan (nicht spruchreif) beinhaltend:

1. Pachtplan – Plan 1:5'000 (Einsprache
nicht möglich)
2. Pachtplan – Register (Einsprache nicht möglich)

Ort der Auflage: Gemeindeverwaltung Ederswiler
(während der Öffnungszeiten-
MO 18:00-19:00h,
DO 10:00 – 11:00h)

Auflagedauer: **ab Donnerstag,
11. April 2019 bis Donnerstag,
2. Mai 2019**

Diese Publikation basiert auch gemäss Artikel 97 des Bundesgesetzes über die Landwirtschaft vom 29. April 1998 (LwG SR 910.1), Artikel 14 des Bundesgesetzes über Fuss- und Wanderwege vom 4. Oktober 1985 (FWG SR 704) sowie auch Artikel 12 und 12a des Bundesgesetzes über den Natur- und Heimatschutz vom 1. Juli 1966 (NHG SR 451).

Interessenten sind gebeten von diesen Dokumenten Kenntnis zu nehmen; die eventuellen Einsprachen sind schriftlich und begründet bis einschliesslich Donnerstag, 2. Mai 2019 an die Gemeindeverwaltung Ederswiler zu senden.

Um zulässig zu sein, müssen die Einsprachen begründet sein, sich ausschliesslich auf die aufgelegten Objekte und Artikel 106 LAS beziehen. Die Einsprachen dürfen Gegenstände einer vorherigen öffentlichen Publikation nicht in Frage stellen.

Die vorgesehenen Betriebsbedingungen und Einschränkungen von Dokument B6 werden vollumfänglich respektiert durch die Grundeigentümer und deren Bewirtschafter infolge der Bewirtschaftung der Parzellen des Neuzuteilungsentwurfs. Das Dokument B7 wird integrierter Bestandteil des Dossiers Revision des lokalen Zonenplanes Ederswiler sein. Er wird ebenfalls öffentlich aufgelegt werden. Annahme und Genehmigung gemäss Artikel 70ss des Kantonalen Bau- und Raumplanungsgesetzes vom 25. Juni 1987 (LCAT RS 701.1).

Eine Informationsversammlung über die öffentliche Auflage des Neuzuteilungsentwurfs findet statt am **23. April 2019, 19:30 Uhr im Mehrzweckgebäude Ederswiler**. (PS. Hinweis publiziert im Amtsblatt Nr. 12 vom 27.3.2019)

Die Schätzungskommission steht den Grundeigentümern Donnerstag, 18. April 2019 von 09:00 – 12:00 Uhr auf der Gemeindeverwaltung Ederswiler zur Verfügung.

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le **jeudi 2 mai 2019, à 20h 15**, à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2018
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 10 avril 2019

La commission scolaire
